

Le médecin et les technologies de l'information



L'atelier en bref

Dans la dernière décennie, les moyens de communication électronique se sont imposés dans toutes les sphères de notre quotidien, sans épargner le monde médical. Le médecin a donc à composer avec des outils qui modifient ses habitudes relationnelles avec les patients, les collègues et les autres professionnels. Les moyens technologiques apportent des bénéfices évidents à l'exercice professionnel.

Doit-on craindre certaines technologies ou leur mauvaise utilisation par le médecin ou son patient ? Quels sont les enjeux déontologiques soulevés ? Pour le Collège des médecins du Québec, inciter les médecins à apprendre à utiliser ces technologies à bon escient et selon certains paramètres propres à la profession médicale apparaît une approche plus raisonnable que de vouloir les interdire ou les ignorer. La protection des renseignements personnels concernant son patient est un devoir déontologique qui incombe au médecin. Il appartient donc au médecin d'évaluer si les technologies utilisées pour communiquer avec son patient ou avec un tiers permettent de préserver le secret professionnel.

Objectifs pédagogiques

Au terme de cet atelier, le participant sera en mesure de :

1. Discuter de la position du Collège des médecins du Québec quant à l'utilisation de la télémédecine, en considérant les règles à respecter lors d'une téléconsultation;
2. Utiliser les communications électroniques et certains médias sociaux de façon utile et responsable;
3. Découvrir certains avantages de la télémédecine, des courriels et des médias sociaux dans la pratique de la médecine;
4. Éviter les comportements à risques et les pièges (courriels et médias sociaux) en respectant ses obligations déontologiques, légales et professionnelles.

Comité de planification / animateurs

- Docteur François Goulet, Collège des médecins du Québec
- Docteur Daniel Lalla, médecin de famille
- Docteure Marie-France Pelland, Collège des médecins du Québec
- Docteur Éric Sauvageau, médecin de famille

Format de l'activité

Disponible dans une version de 90 minutes ou dans une version de 180 minutes, l'atelier est offert sur demande à des groupes de 12 à 30 médecins et autres professionnels de la santé de toutes les régions du Québec.

Coût

- Atelier de 90 minutes : 650 \$, taxes incluses, pour le groupe
- Atelier de 180 minutes : 1 300 \$, taxes incluses, pour le groupe

Inscription

Le [formulaire](#) à remplir pour s'inscrire à l'activité est disponible sur le site Web du Collège des médecins du Québec (www.cmq.org).

Renseignements

Téléphone : 514 933-4441 ou 1 888 633-3246, poste 5330

Courriel : ateliers@cmq.org

Attestation

La Direction du DPC de la Faculté de médecine de l'Université de Montréal (« la Direction ») est pleinement agréée par l'Association des facultés de médecine du Canada et par le Collège des médecins du Québec (CMQ). La Direction, organisme pleinement agréé en formation continue par le CMQ, reconnaît 1,5 ou 3 heures de crédits de catégorie 1 aux participants à cette activité en autant que le code d'éthique du CQDPCM soit respecté (www.cqdpcm.ca). Ce programme d'apprentissage en groupe répond aux critères de certification du Collège des médecins de famille du Canada et la Direction lui accorde jusqu'à 1,5 ou 3 heures de crédits Mainpro+. La présente activité, approuvée par la Direction, constitue une activité de formation collective agréée au titre de la Section 1, conformément au programme de Maintien du certificat du Collège royal des médecins et chirurgiens du Canada pour un maximum de 1,5 ou 3 heures. Pour tout autre professionnel participant, ce programme donne une attestation de participation de 1,5 ou 3 heures. Les participants doivent réclamer à leur ordre professionnel respectif un nombre d'heures conforme à leur participation.